

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Solution d'hydroxyde de potassium**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Solution d'hydroxyde de potassium

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** PH929455

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Produits chimiques de laboratoire

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific, Inc.  
860 Gitts Run Road  
Hanover, PA 17331  
1-717-632-1291

**Numéro de téléphone de secours:**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Inflammable**

Liquides inflammables, catégorie 2



**Toxique**

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 3



**Risque pour la santé**

Toxicité systémique pour certains organes cibles après exposition unique, Catégorie 1



**Corrosif**

Corrosion de la peau, catégorie 1A  
Troubles sévères des yeux, catégorie 1  
Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Toxicité aiguë dermique 3.

Corr. Métaux 1.

Corrosion cutanée 1A.

Lésions des yeux 1.

Liquide inflammable. 2.

Toxicité aiguë orale 3.

AcTox Inhaln 3.

STOT SE. 1.

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Vapeur et liquide hautement inflammables.

Peut être corrosif pour les métaux.

Toxique si avalé.

Toxique au contact de la peau.

Toxique si inhalé.

Endommage les organes.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Solution d'hydroxyde de potassium**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Bien se laver la peau après utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas d'exposition : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

| Ingrédients:           |                        |      |
|------------------------|------------------------|------|
| CAS 67-56-1            | Méthanol               | 90 % |
| CAS 1310-58-3          | Hydroxyde de potassium | 10 % |
| Pourcentages par poids |                        |      |

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau :**

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.08.2015

**Solution d'hydroxyde de potassium**

moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Diluer avec de l'eau ou du lait en buvant après le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Des difficultés respiratoires. Irritation. Nausée. Mal de tête.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Produit chimique sec, mousse, sable sec ou dioxyde de carbone. Les contenants peuvent être refroidis à l'aide d'un jet d'eau.

**Agents d'extinction non appropriés:**

L'eau peut être inefficace.

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Risque d'inflammation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers la source d'allumage et créer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent exploser quand ils chauffent.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Éliminer toute source d'allumage. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Assurer une ventilation adéquate.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Éliminer toute source d'allumage. Contenir le déversement et ensuite ramasser. Ne pas déverser dans les égouts. Absorber avec une matière absorbante non combustible comme du sable ou de la terre et mettre sous contenant avant élimination. Aérer la zone affectée par le déversement ou la fuite. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Suivre les méthodes d'manipulation appropriées. Voir Section 13.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Solution d'hydroxyde de potassium**

manipuler le produit. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Prendre des précautions contre les décharges électrostatiques.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer avec des risques similaires. Protéger contre le gel et les dommages matériels.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

67-56-1, Méthanol., ACGIH: 250 ppm STEL ; 200 ppm MPT.  
67-56-1, Méthanol., NIOSH : 250 ppm LECT ; 325 mg/m<sup>3</sup> LECT.  
67-56-1, Méthanol., NIOSH : 200 ppm MPT ; 260 mg/m<sup>3</sup> MPT.  
1310-58-3, Hydroxyde de potassium, C 2 mg/m<sup>3</sup> É.-U. ACGIH (VLS).  
1310-58-3, Hydroxyde de potassium, C 2 mg/m<sup>3</sup> É.-U. NIOSH.  
1310-58-3, Hydroxyde de potassium, C 2 mg/m<sup>3</sup> É.-U. OSHA.

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail.

**Protection respiratoire:**

Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. En cas de dépassement des limites d'exposition, un respirateur à masque complet avec une cartouche anti-vapeurs organiques peut être porté.

**Protection de la peau:**

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation.

**Protection oculaire:**

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

**Mesures générales d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Effectuez un entretien de routine.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

|   |                           |  |                              |
|---|---------------------------|--|------------------------------|
| <b>Apparence (état physique, couleur):</b>      | Liquide clair et incolore | <b>Limite d'explosion inférieure:</b><br><b>Limite d'explosion supérieure:</b> | Non explosif<br>Non explosif |
| <b>Odeur :</b>                                  | Alcool                    | <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>   | Environ 128 hPa à 20 °C      |
| <b>Seuil d'odeur:</b>                           | Non disponible            | <b>Densité de la vapeur:</b>   | Environ 1,11                 |
| <b>Valeur pH:</b>                               | Non disponible            | <b>Densité relative:</b>   | Non disponible               |
| <b>Point de fusion / congélation:</b>           | Environ -98 °C            | <b>Solubilités:</b>  | Non disponible               |
| <b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b> | Approx. 64°C at 760 mmHg  | <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>                                 | Non disponible               |

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.08.2015

| Solution d'hydroxyde de potassium       |                |   |  |
|---|----------------|---|--|
| <b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>  | Approx. 12°C   | <b>Température d'auto-inflammation:</b> | Environ 455 °C   |
| <b>Taux d'évaporation:</b>              | Environ 5,2    | <b>Température de décomposition:</b>    | Non disponible   |
| <b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b> | Inflammable    | <b>Viscosité:</b>                       | a. Cinématique: Non disponible<br>b. Dynamique: Non disponible |
| <b>Densité à 20°C:</b>                  | Non disponible |   |  |

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### Réactivité:

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

### Conditions à éviter:

L'excès de chaleur, les matières incompatibles, les flammes ou les étincelles.

### Matériaux incompatibles:

Éviter oxydants, chaleur, étincelles, flammes nues. Attaque certaines formes de caoutchouc, de plastique et de revêtements. Peut réagir avec de l'aluminium métal et dégager de l'hydrogène gazeux.

### Produits de décomposition dangereux:

Vapeurs âcres et irritantes, oxydes de carbone toxiques lorsque chauffé jusqu'à décomposition.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë:

#### Dermique:

DL50 Dermique - Lapin - 17.100 mg/kg 67-56-1.

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.

### Dommages/irritations oculaires sévères:

irrite les yeux et la peau.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.

**Mutagenicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

### Toxicité reproductrice:

S'est produit chez les animaux de laboratoire

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

### Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Solution d'hydroxyde de potassium**

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** No additional information.

**Persistance et dégradabilité:** Aucune information additionnelle.

**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.

**Mobilité dans le sol:** Aucune information additionnelle.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Absorber avec une matière absorbante non combustible comme du sable ou de la terre et mettre sous contenant avant élimination. Assurer une ventilation. Un agent d'extinction d'incendie doit être disponible en cas d'incendie. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports américain)**

**N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

UN3286

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Liquide inflammable, corrosif, N.S.A.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Liquide inflammable, corrosif, N.S.A.

**Classe de risques:** 3

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu, Incendie, Chronique

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.08.2015

**Solution d'hydroxyde de potassium**

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

67-56-1 Methanol.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

67-56-1 Méthanol 5000 lb.

1310-58-3 Hydroxyde de potassium 1000 lb.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

67-56-1 Methanol.

**Canada**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 3-3-1

**HMIS:** 3-3-1

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.08.2015

**Solution d'hydroxyde de potassium**

- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).